



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Marmoutier-Sommerau

Rapport n° CP/2013/391

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Le contrat de territoire du Pays de Marmoutier - Sommerau a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance des 14 et 15 décembre 2009 pour la période 2010 - 2015. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 19 mai 2010 à Marmoutier.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 3 956 280,30 € dont **2 399 841,30 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

1 – Bilan d'exécution du contrat

De 2010 à 2012, un montant total de subventions s'élevant à 935 110,83 € a été attribué.

La part du **volet 1** des subventions votées est de **737 507,33 €**. Les principales participations versées par le Conseil Général concernent l'entretien des routes pour un montant d'aides de 245 211 €, les équipements sportifs pour 201 778 € et les travaux dans les écoles communales à hauteur de 149 726 €.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **197 603,50 €**, principalement affectées aux opérations portées par l'intercommunalité, relevant de la thématique « animation du territoire », telles que :

- La création d'un marché du terroir à la Wacht à Marmoutier,
- L'aménagement d'une piste de bicross,
- L'acquisition de divers équipements complétant la banque de matériel intercommunal,
- ...

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2010 – 2012, regroupés par volet et thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total V1 + V2
Animation du territoire		179 562,50 €	179 562,50 €
Développement culturel	38 550,00 €		38 550,00 €
Equipements sportifs et socioéducatifs	201 778,06 €		201 778,06 €
Développement du réseau routier	245 211,21 €		245 211,21 €
Développement touristique		18 041,00 €	18 041,00 €
Education	149 726,21 €		149 726,21 €
Projets d'intérêt local	102 241,85 €		102 241,85 €
Total des subventions attribuées durant la période 2010 - 2012 impactant l'enveloppe du contrat	737 507,33 €	197 603,50 €	935 110,83 €

Traduit en pourcentage, ce bilan d'exécution en fin d'année 2012 fait apparaître un taux de **consommation de 38,97 % de l'enveloppe contractualisée.**

2 – Nouvelle programmation pour la période 2013 – 2015

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le reliquat des crédits non affectés sur l'enveloppe contractualisée se montait à **1 368 624 €** déduction faite de la décote appliquée à tous les territoires début 2013, conformément à la décision du Conseil Général de ne pas reconduire les crédits de fonctionnement au BP 2013.

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départemental supérieure au montant de l'enveloppe disponible. Afin de respecter l'épure financière du contrat de territoire, des décisions ont été prises par les partenaires.

La solution de négociation consiste d'une part à réduire le nombre de projets mais également à minorer le niveau des subventions départementales, sauf pour le « projet structurant » du territoire.

Au final, 21 projets figurent dans l'annexe financière pour la période 2013 – 2015 jointe à la présente note, soit un nombre réduit. A l'exception du projet de centralité urbaine inscrit au volet 2 du contrat (projet de construction d'une salle multifonctions à Marmoutier), le taux de subvention des projets est réduit de 4,5 points. C'est un esprit de solidarité entre les collectivités qui a prévalu dans ce choix.

Par ailleurs, il n'y a pas d'enveloppe « projets d'intérêt local » (projets de moins de 50 000 € HT) et ce sur proposition du territoire.

De plus, le montant de subvention inscrit à la révision constitue un montant plafond. En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu sera maintenu et appliqué à la nouvelle assiette. En revanche, en cas d'augmentation du coût du projet, la subvention ne pourra pas être supérieure à celle prévue initialement au contrat.

Par ses différents aspects, cette révision est une préfiguration de la prochaine génération des contrats. En effet, on y retrouve un projet structurant, la salle multifonctions à Marmoutier, sur lequel est fléchée une part importante de l'enveloppe, à savoir 624 128 €, les 20 autres projets correspondant à des opérations d'intérêt local.

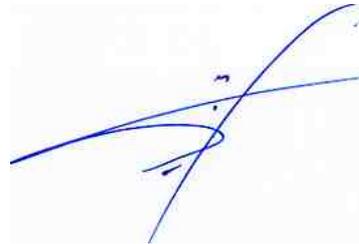
Le projet d'annexe financière concernant les projets du territoire pour la période 2013 – 2015 est joint au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Marmoutier-Sommerau pour la période 2013-2015, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL